



#### Les nouvelles atteintes aux STAD OSSIR - JSSI 2015



10 03 2015

#### 1. Nouvelles atteintes aux STAD



- 1. Historique d'un vol de support
- 2. Historique d'un abus de confiance
- 3. Nouveaux éléments matériel de l'infraction
- 4. Fraude aux 2 visages

#### 2. Circonstances aggravantes



- 1. Protection des SI de l'Etat
- 2. Bande organisée
- 3. Des techniques spéciales d'enquête

#### 3. Les exceptions



- 1. Motif légitime
- 2. Recherche & Sécurité informatique



- 1. Collecte de données
- 2. Transfert de données
- 3. Risques pour le responsable de traitement

### Réseau Lexing





#### Introduction



- Contexte
  - La lutte contre le terrorisme
- Enjeux
  - La protection des données

- Défi
  - La qualification des actes frauduleux



# Le droit du numérique et des technologies avancées



#### Les nouvelles atteintes aux STAD OSSIR - JSSI 2015



10 03 2015

#### 1. Nouvelles atteintes aux STAD



- 1. Historique d'un vol de support
- 2. Historique d'un abus de confiance
- 3. Nouveaux éléments matériel de l'infraction
- 4. Fraude aux 2 visages

#### 2. Circonstances aggravantes



- 1. Protection des SI de l'Etat
- 2. Bande organisée
- 3. Des techniques spéciales d'enquête

#### 3. Les exceptions



- 1. Motif légitime
- 2. Recherche & Sécurité informatique



- 1. Collecte de données
- 2. Transfert de données
- 3. Risques pour le responsable de traitement

# OSSIR - J

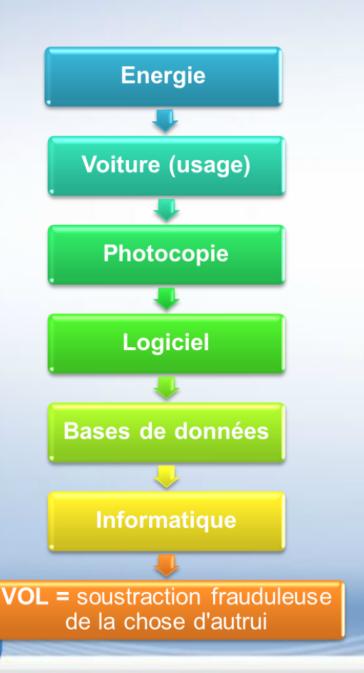
# 1. Nouvelles atteintes aux STAD



- 1. Historique d'un vol de support
- 2. Historique d'un abus de confiance
- 3. Nouveaux éléments matériel de l'infraction
- 4. Fraude aux 2 visages

### 9 Incoverations

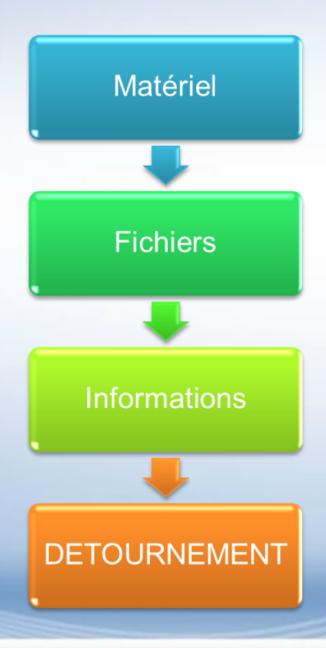
### 1.1 Historique d'un vol de support



- C.Pénal art. 311-1 et 311-2
- 5 ans et 75 000 €
- CA Paris 05 02 2014 Aff.
   Anses

http://www.alainbensoussan.com/wp-content/ uploads/2014/05/24278602.pdf

### 1.2 Historique d'un abus de confiance



- C.Pénal art. 314-1
- 3 ans et 375 000 €
- Cass. Crim. 19 05 2004 un bien incorporel peut constituer un « bien quelconque » au sujet de connexions internet remis à un salarié par son employeur qu'il a détournées pour consulter un site pornographique



### 1.3 Nouveaux éléments matériel de l'infraction (1)





### 1.3 Nouveaux éléments matériel de l'infraction (2) C.Pénal art. 323-3





### 1.4 Fraude aux deux visages (élément intentionnel)

Fraude interne (salariés, prestataires)

Fraude externe

(pirates, business intelligence)





# Le droit du numérique et des technologies avancées



#### Les nouvelles atteintes aux STAD OSSIR - JSSI 2015



10 03 2015

#### 1. Nouvelles atteintes aux STAD



- 1. Historique d'un vol de support
- 2. Historique d'un abus de confiance
- 3. Nouveaux éléments matériel de l'infraction
- 4. Fraude aux 2 visages

#### 2. Circonstances aggravantes



- 1. Protection des SI de l'Etat
- 2. Bande organisée
- 3. Des techniques spéciales d'enquête

#### 3. Les exceptions



- 1. Motif légitime
- 2. Recherche & Sécurité informatique



- 1. Collecte de données
- 2. Transfert de données
- 3. Risques pour le responsable de traitement

# JSSI 2015



# 2. Circonstances aggravantes



- 1. Protection des SI de l'Etat
- 2. Bande organisée
- 3. Des techniques spéciales d'enquête

#### A loc incidences en Informatique et l'ihertée

# 2.1 Protection des STAD de données à caractère personnel de l'État

 Accession et maintien frauduleux : 5 ans 75000 €

- Entrave au fonctionnement : 7 ans 100 000 €
- Introduction, extraction, détention, reproduction, transmission : 7 ans 100 000 €

(C.Pénal art. 323-1 à 323-3)

de organisée

#### d'enquête r

1° Participer sous un pseudony électroniques ; 2° Entrer en contact sous pseu

suspectées ; 3° Extraire, acquérir ou o

3° Extraire, acquerir ou con et les données sur les susp 4° Extraire, transmettre en l

Cass. Crim. 30 04 2014 – Aff.

nommé « carderprofit » mis e to://www.alain-bensoussan.co loads/2014/05/24350242.pdf

### 2.2 Bande organisée

- Atteintes aux STAD de données à caractère personnel de l'Etat en bande organisée:
  - 10 ans 150 000 €
     (C.Pénal art. 323-4-1)

Les STAD des collectivités locales ne sont pas visées.

# 2.3 Des techniques spéciales d'enquête renforcées

- 1° Participer sous un pseudonyme aux échanges électroniques ;
- 2° Entrer en contact sous pseudonyme avec les personnes suspectées ;
- 3° Extraire, acquérir ou conserver par ce moyen les preuves et les données sur les suspects ;
- 4° Extraire, transmettre en réponse à une demande expresse, acquérir ou conserver des contenus illicites, dans des conditions fixées par décret.

(C. P. Pénale art. 706-87-1)

Cass. Crim. 30 04 2014 – Aff. forum de carding d'infiltration dénommé « carderprofit » mis en place par le FBI <a href="http://www.alain-bensoussan.com/wp-content/uploads/2014/05/24350242.pdf">http://www.alain-bensoussan.com/wp-content/uploads/2014/05/24350242.pdf</a>



# Le droit du numérique et des technologies avancées



#### Les nouvelles atteintes aux STAD OSSIR - JSSI 2015



10 03 2015

#### 1. Nouvelles atteintes aux STAD



- 1. Historique d'un vol de support
- 2. Historique d'un abus de confiance
- 3. Nouveaux éléments matériel de l'infraction
- 4. Fraude aux 2 visages

#### 2. Circonstances aggravantes



- 1. Protection des SI de l'Etat
- 2. Bande organisée
- 3. Des techniques spéciales d'enquête

#### 3. Les exceptions



- 1. Motif légitime
- 2. Recherche & Sécurité informatique



- 1. Collecte de données
- 2. Transfert de données
- 3. Risques pour le responsable de traitement

# 3. Les exceptions



- 1. Motif légitime
- 2. Recherche & Sécurité informatique

# 3.1 Principe du motif légitime excluant l'infraction

C.Pénal art. 323-3-1



# 3.2 Recherches & sécurité informatique

- C.Pénal art. 323-3-1 introduit par loi 18 12 2013
- Favorise le développement de nouveaux outils de prévention et de preuve:
  - Tests d'intrusion
  - Tests d'extraction
  - Tests de reproduction et Tags de reproduction
  - Tests et filtrage en cas de transmission ...



# Le droit du numérique et des technologies avancées



#### Les nouvelles atteintes aux STAD OSSIR - JSSI 2015



10 03 2015

#### 1. Nouvelles atteintes aux STAD



- 1. Historique d'un vol de support
- 2. Historique d'un abus de confiance
- 3. Nouveaux éléments matériel de l'infraction
- 4. Fraude aux 2 visages

#### 2. Circonstances aggravantes



- 1. Protection des SI de l'Etat
- 2. Bande organisée
- 3. Des techniques spéciales d'enquête

#### 3. Les exceptions



- 1. Motif légitime
- 2. Recherche & Sécurité informatique



- 1. Collecte de données
- 2. Transfert de données
- 3. Risques pour le responsable de traitement





- 1. Collecte de données
- 2. Transfert de données
- 3. Risques pour le responsable de traitement

# 4.1 Collecte de données à caractère personnel

- La détention illicite de données peut constituer un détournement de finalité du traitement de données à caractère personnel
- (C. Pénal art. 226-21)
- L'extraction ou la reproduction illicite de données peuvent constituer une collecte illicite ou frauduleuse de données à caractère personnel
- (C. Pénal art. 226-18)
  - Sanctions = 5 ans et 300 000 €

# 4.2 Transfert de données

- La transmission illicite de données peut constituer un flux transfrontière non autorisé hors de l'Union Européenne
- (C. Pénal art. 226-21)
  - Sanctions = 5 ans et 300 000 €

# 4.3 Risque pour le responsable de traitement

 Le défaut de préservation de la sécurité des données et, notamment, [...] que des tiers non autorisés y aient accès est punissable (art. 34 loi l&L et C. Pénal 226-17)

Sanctions = 5 ans et 300 000 €

# 5 Conseils

- 1. Audit de sécurité technique et juridique
- 2. Sécurisation technique & juridique (chartes)
- 3. Guide des opérations de contrôle interne
- 4. Procédure de gestion de crise et des failles de sécurité
- 5. Audit & Négociation des contrats prestataires







#### Alain Bensoussan Avocats Le droit du numérique et des technologies avancées



Les nouvelles atteintes aux STAD OSSIR - JSSI 2015



10 03 2015

#### 1. Nouvelles atteintes aux STAD



- 1. Historique d'un vol de support
- 2. Historique d'un abus de confiance
- Nouveaux éléments matériel de l'infraction
- Fraude aux 2 visages

#### 2. Circonstances aggravantes



- 1. Protection des SI de l'Etat
- 2. Bande organisée
- Des techniques spéciales d'enquête

#### 3. Les exceptions



- 1. Motif légitime
- Recherche & Sécurité informatique



- 1. Collecte de données
- 2. Transfert de données
- Risques pour le responsable de traitement



#### **Crédits photos**

2ampel rot©foto.fritz-Fotolia.com BEI 4690022

Arrow©Jose Alves-Fotolia.com BEI 4686272

Bike Panel - High detailed and photorealistic illustration©Roman Dekan-Fotolia.com BEI 4694683

Bike Speedometer - detailed and photorealistic illustration©Roman Dekan-Fotolia.com BEI 7488836

Businessman and chart©Kit Wai Chan-Fotolia.com BEI 4644197

Car dashboard©Eduard Stelmakh-Fotolia.com BEI 7488840

Circuit électronique@gilles vallée-Fotolia.com BEI 4694655

Circuit intégré©JNT Visual-Fotolia.com BEI 4644152

Close-up of blueprint with cogwheel©V. Yakobchuk-Fotolia.com BEI 7491022

Compteur©stef-Fotolia.com BEI 7488843

Concept car©ArchMen-Fotolia.com BEI 7491023

Concept-car 2©cyrano-Fotolia.com BEI 24106338

Labyrinth©Hao Wang-Fotolia.com BEI 4660215

Latest Seconds of the Race@PhotoPiano-Fotolia.com BEI 4686280

Radar©Vincent LO-Fotolia.com BEI 4676350

Road to Success - Up Arrow@iQoncept-Fotolia.com BEI 4660241

Réflex numérique isolé sur fond blanc@philippe Devanne-Fotolia.com BEI 4650952

Robot©Pavel Ignato-Fotolia.com BEI 24106339

Robot dépanneur Pannenhelfer©pgottschalk-Fotolia.com BEI 24106340

Robot washing a car©Kirsty Pargeter-Fotolia.com BEI 24106337

Sortie à droite centrée©Xavier Risselin-Fotolia.com BEI 4648718

Sport auto©Jean-Claude Marty-Fotolia.com BEI 4690033

Tableau de bord gauche©Gilles PARNALLAND-Fotolia.com BEI 7031690

Technology background with robot android women©jim-Fotolia.com BEI 24106336

Transparent car concept©videodoctor-Fotolia.com BEI 24106335

Wall of technology@Photosani-Fotolia.com BEI 4660263

Key people in a networked crowd. ©Octus-Fotolia.com BEI 4660214

Javascript©Argus-Fotolia.com informatique code script langage internet BEI 4676338

Michelangelo Creation of Adam Robot Hand©Composer-Fotolia.com BEI 23107901

Networking@Scott Maxwell-Fotolia.com informatique data room réunion BEI 4676344

Brain diagram in human head@WavebreakMediaMicro\_Fotolia

binary code data flowing through optical wires. Crystal version. ©XYZproject-Fotolia.co

Concept Communication Technology Interface@alex aldo - Fotolia

Computer Web Signin User Security©MissMedia-Fotolia.com sécurité informatique

Networking©Scott Maxwell-Fotolia.com informatique data room réunion BEI 4676344

World with a heap of packages©Franck Boston-Fotolia.com informatique internet

monde





#### Qui sommes-nous?





FR07/01385



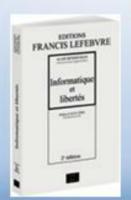




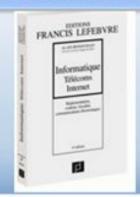








- Le cabinet a obtenu en 2014 et 2013 le 1er prix (Trophée d'or) dans la catégorie
  « Technologies de l'information Médias & Télécommunications », dans le
  cadre du <u>Palmarès des Avocats</u> organisé par Le Monde du Droit en partenariat
  avec l'Association Française des Juristes d'Entreprise (AFJE).
- Un Client Choice Award a été décerné à Alain Bensoussan en 2014 dans la catégorie « <u>Information Technology</u> », reconnaissant ainsi la qualité exceptionnelle de ses prestations dans le domaine des technologies avancées.
- Pour la 4e année consécutive, Alain Bensoussan et le cabinet ont été distingués
   « Lawyer » de l'année 2014-2015 dans les catégories Technologies,
   Technologies de l'Information, et Contentieux par la revue juridique américaine «
   <u>Best Lawyers</u> ».
- Après avoir obtenu le label Cnil « Lexing® formation informatique et libertés » pour son catalogue de formations informatique et libertés, le cabinet a obtenu le label Cnil pour sa procédure d'audit « Lexing® audit informatique et libertés ».





OLEXING

Le premier réseau international d'avocats dédié au droit des technologies avancées

#### ALAIN BENSOUSSAN AVOCATS

58 boulevard Gouvion-Saint-Cyr 75017 Paris

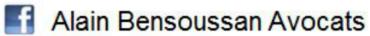
Tél.: +33 (0)1 82 73 05 05

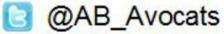
Fax: +33 (0)1 82 73 05 06

paris@alain-bensoussan.com

www.alain-bensoussan.com







Lexing Alain Bensoussan Avocats

Alain Bensoussan

Mob.: +33 (0)6 19 13 44 46 alain-bensoussan@lexing.eu

@A Bensoussan



Lexing est une marque déposée par Alain Bensoussan Selas







#### Alain Bensoussan Avocats Le droit du numérique et des technologies avancées



Les nouvelles atteintes aux STAD OSSIR - JSSI 2015



10 03 2015

#### 1. Nouvelles atteintes aux STAD



- 1. Historique d'un vol de support
- 2. Historique d'un abus de confiance
- Nouveaux éléments matériel de l'infraction
- 4. Fraude aux 2 visages

#### 2. Circonstances aggravantes



- 1. Protection des SI de l'Etat
- 2. Bande organisée
- Des techniques spéciales d'enquête

#### 3. Les exceptions



- 1. Motif légitime
- Recherche & Sécurité informatique



- 1. Collecte de données
- 2. Transfert de données
- Risques pour le responsable de traitement